



APPEL DE PROJETS – CENTENAIRE DE TÉMISCAMING

Dans le cadre des festivités qui seront organisées pour le centenaire de Témiscaming, un appel de projets sera ouvert du 11 novembre 2019 au 10 janvier 2020.

L'appel de projets s'adresse aux citoyens et citoyennes de Témiscaming ou encore à tous ceux et celles qui désirent promouvoir Témiscaming ou encore rendre hommage à 100 ans d'histoire par le biais d'un projet, d'une activité ou encore d'une idée originale.

Le comité du centenaire vise à créer des partenariats dans le but d'intégrer une gamme de projets diversifiés dans la programmation et/ou les legs pour l'année des festivités, qui se tiendront en 2021.

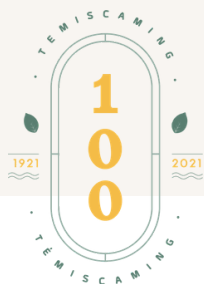
L'objectif est d'encourager les talents locaux et la créativité des gens de tous âges sous le thème :
"ENSEMBLE...se souvenir d'hier, célébrer aujourd'hui et s'engager à demain"

Pour plus de détails concernant la soumission d'un projet, veuillez consulter le lien suivant :
<https://100e.temiscaming.net/fr/programmation>

Nous vous invitons à faire circuler cette information auprès de votre réseau de contacts.

On a hâte de travailler avec vous!

Votre comité du centenaire



PROJETS - OBJECTIFS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le comité du 100e anniversaire de Témiscaming a voulu se doter d'objectifs et de critères de sélection afin d'évaluer les projets, idées et activités qui seront intégrés à la programmation officielle de l'événement. Le but est de s'assurer d'une sélection objective qui sera alignée avec la vision globale de l'événement.

Le projet déposé devra :

- Être soumis par écrit à l'adresse courriel du centenaire (temiscaming100@gmail.com) et comprendre un énoncé détaillé du projet incluant les coûts, le groupe d'âge cible, la langue dans laquelle le projet sera créé et les ressources nécessaires (humaines, financières et matérielles).
- La présentation devra être professionnelle et attirante.
- S'inscrire dans un des volets de la vision du centenaire, soit "Hier, aujourd'hui et demain" et susciter les sentiments de fierté et d'appartenance à Témiscaming.
- Avoir une portée élargie et être réalisable en fonction des ressources disponibles (humaines, financières et matérielles).

La priorité sera accordée aux projets qui :

- Sont inclusifs et favorisent la participation d'au moins un des groupes suivants : jeunes, autochtones, minorités visibles, personnes âgées ou personnes atteintes d'un handicap.
- Ont été développé localement.
- Ont une trace écologique responsable.
- Comportent un volet d'apprentissage pour le public visé.

Les soumissionnaires devront tenir compte et accepter les éléments suivants :

- Le soumissionnaire devra lui-même s'impliquer dans son projet.
- Le soumissionnaire doit assumer l'aspect technique de son projet, sauf en cas d'entente contraire.
- Le soumissionnaire doit être ouvert à la rétroaction et travailler en collaboration étroite avec le comité.
- Les projets approuvés tiendront compte du public cible et de la langue et le comité tentera d'obtenir un ratio proportionnel à la démographie afin d'assurer une équité pour les citoyens.
- Le comité décidera du lieu, de la date et de l'heure de l'événement.
- Les produits du centenaire pourront être vendus pendant l'événement et aucun autre produit ne pourra être vendu sans l'autorisation préalable du comité.
- Le nom et le logo du centenaire ne peuvent être utilisés sans autorisation.
- Le comité prendra la publicité de l'événement en charge.
- Les profits de l'événement seront partagés en fonction des dépenses engendrées par le comité, c'est-à-dire que le comité obtiendra tous les profits s'il assume toutes les dépenses et les profits seront partagés si les dépenses sont partagées. Les échanges de services seront possibles, sous approbation du comité.